Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 14677

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Droit, économie, gestion Licence professionnelle Gestion des ressources humaines Spécialité Technicien paie et administration du personnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

Le Président de l'Université Paris XII, Le Recteur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi, 315t Etablissement de la paie, recrutement du personnel et relations sociales

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel répond aux préoccupations des PME-PMI en matière de recrutement, de gestion des compétences, de relations sociales. Sous l'autorité du chef d'entreprise PME-PMI, l'assistant ressources humaines accompagne les salariés de l'entreprise : il rédige les contrats de travail, suit la gestion des carrières, les dossiers maladie, les absences et les départs. Il prépare des réunions avec les représentants du personnel. Gestionnaire de compétences, il a en charge l'élaboration et le suivi du plan de formation après avoir défini les besoins respectifs de l'entreprise et du salarié.

L'objectif de la Licence professionnelle Gestion des ressources humaines, Spécialité Technicien paie et administration du personnel est de permettre aux étudiants de disposer des compétences nécessaires pour gérer l'intégralité ou une partie des principaux processus de gestion des ressources humaines. La formation se base sur une employabilité immédiate dans les métiers de la gestion de la paie et de l'administration du personnel par le biais de l'apprentissage. Elle assure notamment une forte professionnalisation des étudiant(e)s avec 60 % d'intervenants professionnels (SNECMA, Finaref...) et 16 semaines minimum de stages en entreprise. Elle cherche à permettre aux étudiants de répondre aux nouvelles exigences du marché du travail en leur fournissant :

- Des savoirs faire techniques actuels (outils de traitement et de recueil des données, fiche de postes, administration RH, SIRH...)
- Des grilles d'analyse de leur environnement (culture générale, sociologie, économie et stratégie) afin de pouvoir relier les pratiques RH aux enjeux organisationnels et de permettre des évolutions ultérieures vers des emplois managériaux
- Une capacité à travailler en groupe au travers de mises en situation, de cas pratiques, de simulation de gestion, d'épreuves orales et de conduites de projets pour des clients internes et externes afin de développer leurs compétences comportementales

A l'issue de la Licence professionnelle Gestion des ressources humaines, Spécialité Technicien paie et administration du personnel, le diplômé est capable de :

Compétences juridiques :

- Connaître les bases de la législation du travail
- Appliquer les règles légales et conventionnelles correspondantes
- Rédiger des notes de synthèse sur des questions juridiques, administratives à l'attention du Responsable RH
- Effectuer une recherche autonome en droit social et exploiter ces données
- Conseiller les salariés sur leurs droits et leurs devoirs

Compétences administratives

- Préparer les déclarations sociales obligatoires de l'entreprise ;
- Réaliser les activités clés de l'administration du personnel (gestion des temps, gestion des congés parentaux, congés payés, arrêts maladies, épargne salariale, système de prévoyance ...)
- Suivre administrativement les activités RH (recrutement, formation, IRP, ...)
- Réaliser une gestion de la masse salariale (contrôle de gestion sociale)
- Bâtir des tableaux de bord sociaux et le bilan social

Compétences techniques de paie :

- Comptabiliser en paie les différentes opérations liées aux salariés (primes, gratifications, avantages en nature, gestion du temps de travail, congés payés et congés spéciaux, charges sociales et fiscales, maladie, maternité, accident du travail)
- Gérer le bas du bulletin de salaire et le départ du salarié (créances, rupture de contrat, solde de tout compte, indemnités de congés payés, indemnités de licenciement, indemnités de départ à la retraite)

Compétences informatiques :

- Utiliser, paramétrer et modifier un logiciel de paie
- Collecter, exploiter, organiser les informations saisies
- Enregistrer ou saisir informatiquement les données
- Concevoir des procédures de recueil d'extraction pour réaliser des documents de synthèse (fichiers, graphiques, tableaux statistiques, ...)
- Contrôler les informations de paie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité. Centres de gestions ou cabinets sous-contractants en lien avec les métiers de la gestion de paie et de l'administration du personnel ou plus généralement, du secteur RH

- Technicien/Technicienne « Paie et Administration du Personnel »
- Chargé(e) d'études RH
- Assistant(e) Communication interne et marketing social, Administration du personnel, Gestionnaire paie adjoint(e), Du Responsable de la formation, Du Responsable des relations sociales, Du Responsable du recrutement
- Adjoint(e) Ressources humaines PME (en général dans les PME de 100 à 500 salariés).
- Responsable paie, paie et administration du personnel
- Responsable RH PME (100 à 500 salariés),

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1501: Assistanat en ressources humaines

M1203: Comptabilité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

Sciences juridiques, économiques, AES, sciences humaines et sociales ou sciences, d'un niveau Bac + 2 du secteur tertiaire, du secteur primaire ou secondaire (DUT ou BTS). En particulier les DUT Gestion des entreprises et des administrations et les BTS Assistant de gestion PME-PMI, de Bac + 3 ou + 4 de toute discipline souhaitant obtenir une spécialisation en Gestion des ressources humaines. En particulier, les étudiants de niveau supérieur (Licence, Master 1) en Sciences humaines souhaitant acquérir des compétences en Gestion des ressources humaines afin d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail.

attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Gestion des ressources humaines, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'Institut Universitaire de Technologie de Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

qu'après la sélection universitaire, le ou la candidat(e) ait été recruté(e) par une entreprise en contrat d'apprentissage,

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS en apprentissage

UE 1 M1 : Droit du travail (1,5 ECTS)

UE 1 M2: Economie (1,5 ECTS)

UE 1 M3: GRH (1 ECTS)

UE 2 M4 : Gestion de l'emploi (8 ECTS)

UE 2 M5: Gestion des relations sociales (4 ECTS)

UE 2 M6 : Gestion des rémunérations (4 ECTS)

UE 3 M7: Anglais des RH (1 ECTS)

UE 3 M8: Simulation de gestion (1 ECTS)

UE 3 M9 : Sensibilisation à l'environnement économique (1 ECTS)

UE 3 M10 : Paie : perfectionnement (1 ECTS)

UE 3 M11 : Sociologie des organisations (0,5 ECTS)

UE 4 M12 : Administration du personnel (3,5 ECTS)

UE 4 M13: Options (2 ECTS)

UE 5 (10 ECTS):

M17 : Projet

M17.1: Cas d'entreprise

M17.2 : Diagnostic d'entreprise

M17.3 : Projet d'entreprise

M17.4 : Tutorat individualisé sur des domaines de la formation

UE 6 M15 : Stage obligatoire de 16 semaines (20 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 5 enseignants dont 2 professionnels

Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 5 enseignants dont 2 professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 5 enseignants dont 2 professionnels
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Composé de 2 enseignants de la formation, de 2 membres de l'Université et d'un professionnel. Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accords universitaires partenaires :
	- CFA SUP2000 http://www.cfasup2000.net/
	Accords institutionnels ou entreprises partenaires :
	- Partenaire RH : l'ANDCP (Association Nationale des Dirigeants et Cadres de
	la fonction Personnel)
	- Partenaire Informatique : SAGE (Formation au logiciel RH Sage Ligne 500)
	- Partenaire PME-PMI : La Maison de l'emploi de Sénart et Sénart Entreprises ;
	- Partenaire Apprentissage : Le CFA Sup 2000
	- Partenaire Formation continue : ENOES-Ecole Ressources humaines pour
	proposer une formation en rythme alterné (5 jours par mois) aux salariés et
	l'option « Paie et administration du personnel »

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921.

Autres sources d'information :

www.iutsf.com

CFA SUP2000 http://www.cfasup2000.net/

IUT de Sénart/Fontainebleau

Statistiques

CFA SUP2000

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Sénart/Fontainebleau

Site de Sénart

Avenue Pierre Point

77567 Lieusaint Cedex

Site de Fontainebleau

Route forestière Hurtault

77300 Fontainebleau

Historique de la certification :